

3336. Vous avez exercé les deux métiers ?—Oui.

3337. Depuis 45 ans ?—Oui.

3338. De temps à autre ?—Oui.

3339. Avez-vous jamais vu employer dans une maçonnerie de la pierre de taille et du béton comme blocage ?—Non, je n'en avais jamais vu auparavant.

3340. Connaissez-vous quelqu'un qui en a vu ?—Je ne crois pas.

Par M. Haggart :

3341. Que pensez-vous d'un contre-mur fait de cette manière ?—Je crois qu'il rend un mur très solide. Etant donné un large lit et du béton, nous posons dessus de grandes pierres jusqu'à une certaine distance du parement du mur, et nous remplissons les interstices avec du béton.

Par M. Lister :

3342. Pour qui agissiez-vous comme inspecteur ? Pour Ryan et C^{ie} ou pour le gouvernement ?—Pour le gouvernement.

3343. Avez-vous travaillé pour Ryan ?—Non.

3344. Vous n'avez jamais travaillé pour Ryan ?—J'ai travaillé une fois pour lui.

3345. Avez-vous travaillé pour lui dans cette entreprise ?—Non.

3346. Quand avez-vous travaillé pour lui ?—Il y a près de trente ans, je crois.

3347. Vous n'avez jamais travaillé pour lui depuis ?—Non.

3348. Et avez-vous été inspecteur pour le gouvernement depuis le commencement des travaux jusqu'à leur achèvement ?—A compter de l'achèvement de la maçonnerie.

3349. Oui ?—Oui.

3350. Vous avez toujours été inspecteur pour le gouvernement dans cette entreprise ?—Oui.

3351. Vous avez toujours été sur les lieux surveillant les travaux ?—Oui.

3352. Vous avez connu Couvrette ?—Oui.

3353. Vous savez qu'il a accusé quelqu'un d'avoir surfait les mesurages ?—Je ne connais rien de cela.

3354. Vous savez qu'il l'a dit ?—Non. Je ne l'ai jamais entendu dire avant de l'entendre ici.

3355. Vous ne savez pas que les mesurages ont été exagérés ?—Non.

3356. Ni que des matériaux de qualité inférieure ont été employés ?—Non.

3357. Vous ne savez rien à ce sujet ?—Non.

Le témoin est congédié.